

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Le jeudi 28 janvier deux mille seize, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

16/09 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indique que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat qui présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur la loi des finances 2016 promulguée le 29 décembre 2015.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9% du PIB contre 4,4% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9% contre 44,7% en 2013), contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3,3% du PIB), afin de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif d'évolution de la dépense locale.

Objectif 2016

RÉGIONS	0,4 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6 %
DÉPARTEMENTS	1,9 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7 %
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7 %
COMMUNES	1,2 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3 %
Collectivités locales et leurs groupements	1,2 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6 %

La trajectoire des finances publiques repose sur une maîtrise sans précédent de la dépense et la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€.

Le solde des administrations publiques locales devrait continuer à se redresser en 2015

Après -0,2 % du PIB en 2014, il atteindrait en effet -0,1% de PIB en 2015, et demeurerait stable en 2016 et 2017. Conformément à la LPFP, les concours financiers de l'État aux collectivités seront réduits de 10,7 Md€ en niveau sur la période 2015-2017, dont 3,67 Md€ en 2016. Cette baisse des dotations permet d'associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, et les incite à réaliser des gains d'efficacité afin de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

Cette baisse est répartie entre les différentes catégories de collectivités au prorata de leur poids respectif dans la dépense publique locale (bloc communal, départements, régions) et sera accompagnée d'une réforme de la DGF votée dans la loi des finances 2016 mais applicable en 2017.

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2015, le montant de la DGF est fixé en loi des Finances. Le montant mis en répartition pour 2016 est fixé actuellement à **33.108** milliards d'euros.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir pour 2016, comme en 2015, l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Le dispositif prévoit que le prélèvement sera opéré par minoration :

- de la dotation forfaitaire des communes
- de la dotation d'intercommunalité des EPCI
- ...et si le prélèvement excède ces dotations, il portera à titre complémentaire sur les compensations d'exonération de l'Etat puis sur les produits fiscaux.

Le dispositif dispose que la minoration est répartie « entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles ».

En conséquence, un pourcentage de réduction unique est appliqué aux recettes réelles de chaque commune et le montant ainsi déterminé est retranché de la DGF calculée selon des règles par ailleurs inchangées.

La référence aux « derniers comptes de gestion disponibles » permet d'envisager pour 2016 la prise en compte des comptes administratifs 2014. Si tel était le cas, les taux applicables (indicatifs) seraient de 1.8715 % pour les communes.

Pour WAMBRECHIES, si l'on se base sur les recettes réelles de fonctionnement 2014, la perte de DGF serait de l'ordre de 189 075 €.

Autres mesures concernant la DGF

- un taux de minoration, estimé à 17 %, sera appliqué sur la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » des concours financiers de l'Etat aux collectivités,
- la suppression de la Dotation Nationale de Péréquation au profit de la DSUCS et de la DSR (Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et Dotation de Solidarité Rurale) est reportée à 2017,
- l'augmentation des dotations de péréquations (Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et Dotation de Solidarité Rurale) est estimée à + 297 M€.

Les autres mesures

Les principales mesures fiscales de la loi des finances 2016 sont entre autres :

- les principes d'une nouvelle architecture de la DGF du bloc communal dont l'application est prévue pour 2017,
- l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016,
- la création d'un fonds national de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal,
- la baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0.9% de la masse salariale au lieu de 1 %.

II – LA SITUATION DE LA COMMUNE

Résultats prévisionnels 2015

Aucune dépense d'investissement importante n'a été réalisée en 2015 (hors travaux de rénovation du parc public) et ce conformément au Débat d'Orientation Budgétaire de janvier 2015 qui visait à stabiliser nos finances et à réduire notre endettement.

Evolution des principaux postes budgétaires

Dépenses :

Les dépenses de personnel, d'un montant de 4 874 155 €, augmentent de 5.63 % par rapport à 2014, elles représentent près de 52 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général, d'un montant estimé de 2 818 470 € augmentent de plus de 20 % par rapport à 2014.

Les charges financières (intérêts d'emprunt) : diminution de plus de 12.78 % par rapport à 2014.

Les dépenses d'investissement (chapitre 20, 21, 23) : les dépenses prévues ont été réalisées à plus de 68 % du prévisionnel. Le montant total des dépenses réalisées se monte à plus de 2 136 190 €.

150 027 € environ de dépenses seront à reporter sur 2016.

991 755 € de capital auront été remboursés en 2015. L'encours de dette se monte à 6 103 239 € au 31 décembre 2015.

Recettes :

Les impôts et taxes : d'un montant de plus de 6 778 282 €, en augmentation de 2.52 % par rapport à 2014. Ils représentent plus de 56.50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations et subventions : d'un montant de 2 645 830 €, relativement stables par rapport à 2014 (baisse de 0.48 %) malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Les emprunts et dette : aucun emprunt n'a été souscrit en 2015.

289 138.76 € de recettes d'investissement sont à reporter sur 2016.

Mode de financement des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été intégralement financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement. Aucune hausse de la fiscalité n'a été appliquée en 2015.

Perspectives 2016

L'objectif d'élaboration du budget 2016 est de concilier un programme d'investissements ambitieux et le respect des équilibres financiers. Cette orientation implique une stabilité des dépenses de fonctionnement liées aux politiques publiques et aux charges de structure, en prenant en compte les faibles marges de manœuvre disponibles pour augmenter les recettes de fonctionnement.

LES RECETTES EN PERTE DE VITESSE

Globalement, les recettes de fonctionnement seront en baisse de 3.74 % par rapport à 2015. Ce résultat est dû à des variations contrastées :

- un dynamisme des bases fiscales : au niveau des recettes fiscales, la loi des finances 2016 a fixé à 1 % l'augmentation des valeurs locatives Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), Taxe d'Habitation (TH) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Les bases des impôts directs ne sont pas encore définies. Cependant, il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux pour 2016. L'évolution des recettes fiscales est cependant espérée à près de 1.31 %,
- une nouvelle baisse des dotations de l'Etat : le gel par l'Etat des concours financiers aux collectivités se traduit en fait par une diminution d'une partie de la DGF et des compensations d'exonération de la TH et TF,
- une prévision de stabilité des droits de mutation pour 2016, 300 000 € de taxes prévus en 2016 contre 342 559 € perçus en 2015,
- une baisse de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales due au renouvellement du contrat enfance jeunesse courant 2016. L'acompte de 70 % ne sera perçu qu'en 2017.

POIDS DE LA DETTE

EVOLUTION DES DEPENSES

Les intérêts de la dette sont en diminution avec une estimation à 237 045 € contre 276 958 € en 2015.

Les dépenses de personnel, selon les premières prévisions, seront stables par rapport au réalisé 2015.

Les charges à caractère général, selon les premières prévisions, seraient en légère diminution par rapport au prévisionnel 2015.

Concernant les dépenses, les plus gros travaux feront l'objet d'un vote des Autorisations de Programme en Conseil Municipal ; on peut d'ores et déjà estimer la dépense à 1 920 000 €. Celles-ci regroupent, entre autres, le solde des travaux d'aménagement du parc municipal, les travaux de rénovation du Château de Robersart, la vidéo protection et les travaux d'enfouissement des réseaux.

Ces dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et un emprunt d'un montant estimé de 1 900 000 €.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Dernière année pleine de fonctionnement, la concession prenant fin le 1^{er} octobre 2017, le Port de Plaisance s'est vu doté en 2015 d'un budget de 99 200 €, réalisé à plus de 71 %.

Le budget 2016 se composera essentiellement de dépenses de fonctionnement nécessaires à la bonne gestion du Port. Les recettes étant composées principalement par la location des anneaux d'amarrage. A noter qu'à ce jour, 6 péniches (5 habitations et 1 commerciale) et une vingtaine de bateaux plaisanciers occupent le Port. Au niveau investissement, outre de l'investissement courant, il est prévu l'installation de barrières de sécurité à la fois pour les plaisanciers et pour les personnes passant le long des quais.

Pour nous il n'y a pas de grand changement par cette loi car le rapport d'orientation budgétaire est devenu obligatoire et transférable à la Préfecture. La présentation que nous faisons du DOB depuis des années, reprenait déjà ce qui est obligatoire maintenant. Il y n'y a qu'une chose qui va différer c'est qu'il faut envoyer ce rapport à la Préfecture, ce qui n'était pas obligatoire auparavant.

L'objectif de ce débat d'orientation budgétaire (DOB) c'est bien entendu de mettre chacun au courant de ce qui se passe dans les préparatifs budgétaires, nos propositions et vous permettre de discuter et d'exprimer vos propositions personnelles sur ces orientations et puis informer les citoyens sur la politique budgétaire de la ville puisqu'un résumé de ce DOB est affiché pour que chacun puisse le consulter.

Nous avons fait 5 axes : le contexte économique général, ce n'est pas le plus marrant à lire mais il est nécessaire, la stratégie financière, nos orientations, la gestion de la dette et de la trésorerie et enfin le programme d'actions que nous prévoyons pour 2016.

Le contexte économique international et national, si ça ne vous intéresse pas plus que ça je le passerais volontiers. Vous connaissez tous le contexte international, la crise on ne fait qu'en sortir et y revenir régulièrement, la reprise est en bonne voie pour certains jusqu'à ce qu'elle s'arrête à nouveau, on verra bien. Il faut espérer qu'on va en sortir, sachant que chaque ville, est priée de participer au redressement économique global de notre pays, ce qui est tout à fait normal mais cela a une action non négligeable et, plutôt négative sur nos recettes que nous verrons un peu plus tard.

L'économie mondiale est fragilisée, c'est évident. Il y avait un redressement qui s'annonçait et on s'est aperçu que certains pays ne jouaient pas le jeu et que certains trichaient puisque de toute façon ils sous évaluent volontairement la valeur de leur monnaie, d'autres ont une économie qui semblait florissante, avec une progression énorme de leur PIB, et là on s'aperçoit qu'il y a un krach quasiment boursier au niveau de la Chine. Donc il faut vraiment se méfier quand on dit que l'on est sorti de la « mouise ».

L'économie française est dans la moyenne, un PIB à 1.5, une inflation à 1 %, il faut savoir qu'il y a des pays qui sont nettement en avance sur nous, des pays qui étaient en très mauvaise santé, il y a quelque temps mais dans lesquels la courbe du chômage a une autre allure que la nôtre. Ce qui est bizarre c'est qu'énormément de pays réussissent à inverser cette courbe du chômage. Prenons l'exemple de l'Italie qui réussit ce genre de choses.

Ici on vous propose un pré compte administratif, c'est ce que j'ai fait en commission en mettant les résultats prévisionnels, j'avais dit un peu plus d'1 million, vous voyez qu'il est de 1 088 700 €, je ne m'étais pas trompé de beaucoup.

Pour les charges à caractère général nous avons une estimation qui est quasiment juste car nous avons la chance d'avoir une comptabilité qui tient la route donc en principe on se trompe rarement sur ce genre de chose. Nous n'avons par contre pas fait le rapprochement par rapport au budget sur ces documents.

En fonctionnement, nous avons un total de 12 141 395 € en recettes et 11 053 039 € en dépenses sans tenir compte du report de l'année antérieure. C'est le résultat de l'exercice 2015, sachant que le budget 2016 reprendra cet excédent plus les excédents reportés.

En investissement, vous avez les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 2 136 171 € et le remboursement du capital emprunté qui s'élève à 991 755 €, c'est une situation que l'on retrouve depuis quelques années et qui va encore durer.

Les dépenses réelles se portent à 3 127 946 € et les opérations patrimoniales se portent à 98 724 €.

Les recettes d'investissement sont pour l'essentiel de l'autofinancement puisque vous voyez que les subventions représentent 101 882 €, le FCTVA 149 960 € et des montants divers de 160 €, ce qui donne un total de 251 962 €. Tout le reste c'est de l'autofinancement en dur, 1 000 000 € que nous avons capitalisé en 2015 et un virement de la section de fonctionnement de 2 101 936 €. Sur les 3 452 623 € de dépenses, il y a quand même 3 100 000 € d'autofinancé totalement.

Notre stratégie c'est de concilier un programme d'investissements ambitieux tout en respectant les équilibres financiers.

Une gestion financière plus performante, c'est évident mais au niveau des recettes nous avons très peu de leviers. Il faut savoir qu'au niveau des recettes propres de nos services, ça ne représente qu'une partie infime de notre budget, nous avons plus de 52 % qui sont représentés par les impôts locaux, ensuite ce sont les dotations. Aussi pour agir sur les recettes, il n'y a pas beaucoup de solutions, ce sont les impôts. Nous avons pris un engagement, le taux ne va pas augmenter cette année.

Il faudra faire un énorme travail sur les dépenses, on le fait depuis des années donc pour nous ce n'est pas une nouveauté, nous n'avons jamais eu pour habitude de dépenser n'importe comment, nous allons donc continuer à essayer de réduire au maximum les dépenses.

Je vous donne le pourcentage et le poids des recettes réelles de fonctionnement : la fiscalité directe : 52.45 %, l'indirecte : 16.92 %, les dotations de l'Etat : 15.71 %. Bien sûr ce n'est pas beaucoup mais il faut s'attendre à une diminution de moitié des subventions de l'Etat, les autres subventions : 7.19 % et les autres recettes (le produit) : 7.73 %.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, nous avons les charges à caractère général : 31.35 % et les autres charges de gestion courante 9.33 % qui font fonctionner notre commune et les charges de personnel : 51.80 %. Les charges financières baissent et continuent à baisser, ça c'est à charge de la dette constante, c'est-à-dire sans compter d'emprunt pour cette année, et les autres charges à 4.87 %.

Donc les recettes réelles s'établissent à 9 705 000 € et les dépenses à 9 409 000 €. Ce qui nous donnerait dans le cas présent un excédent de 296 000 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées avec prudence, sans augmentation de la pression fiscale. La situation résulte de la forte baisse prévisionnelle des dotations et compensations fiscales provenant de l'Etat et du renouvellement du contrat enfance jeunesse en 2016 sachant que l'acompte de 70 % ne sera versé qu'en 2017.

Des recettes en perte de vitesse. Les produits de services que je vous présente dans un tableau qui reprend les différents comptes administratifs (CA) depuis 2013, reprenant le Budget Prévisionnel (BP) 2015 et le CA 2015 et le BP 2015 avec un BP cible 2016, se maintiennent toujours aux alentours de 650 000 à 700 000 €, les recettes fiscales augmentent bien entendu mais c'est uniquement par le jeu des bases qui augmentent traditionnellement par le coup de pouce de l'Etat, environ 1 % tous les ans et bien sûr par la mise à disposition de nouveaux logements sur notre commune.

Quant aux dotations en 2013 nous avons 2 835 696 €, cette année on prévoit 2 222 910 €, ça fait quand même 612 786 €, ce qui n'est pas négligeable.

La DGF je l'ai donc individualisée. Elle se portait en 2003 à 1 773 425 €, elle est en 2016 à 1 250 000 €. Et pour 2017, il y aura encore une diminution de 200 000 € voire 300 000 €. On va nous prendre quasiment la moitié. Or la moitié c'est près d'un million. 1 million pour une ville comme VILLENEUVE D'ASCQ ce n'est pas dramatique mais pour nous c'est énorme, ça représente 10 %.

En dépenses réelles de fonctionnement, diminution des intérêts d'emprunt hors nouveaux emprunts. Si par ailleurs nous en faisons, nous le ferons en fin d'année, ça ne devrait pas jouer sur notre charge en intérêt, stabilité des charges de personnel et petite augmentation des charges à caractère général, due essentiellement à un programme d'entretien des bâtiments communaux, de travaux de performance énergétique et d'accessibilité qui se poursuivront et qui prendront de l'ampleur.

Donc budget 2015 : 8 951 000 €, prévision 2016 : 9 409 000 €. Une augmentation de 500 000 €.

Des dépenses maîtrisées mais en progression, les charges de gestion qui progressent de 8.13 %, les charges de personnel de 0.53 % et les autres dépenses une baisse de 8.97 %, ce qui fait que les dépenses de gestion augmentent de 3.44 %. Les frais financiers baissent de 7.43 % et le remboursement de capital reste relativement stable il augmente un peu, dans le mesure où les emprunts sont en remboursement en capital constant, quand les intérêts baissent, la mensualité reste la même et c'est le capital qui est remboursé en plus.

La gestion de la dette et de la trésorerie reprise dans un graphique qui reprend la part de chaque prêteur avec qui nous travaillons : la Société Générale, le Crédit Local de France (présent en 2010 et 2011), le Crédit Agricole (qui a pris le relais), la Caisse Française de Financement et le Crédit Foncier.

La dette par prêteur : Crédit foncier : 36.12 % - Caisse Française de Financement : 36.22 %, Crédit Agricole : 9.23 %, Société Générale : 18.43 %

L'évolution de la dette toujours en nette constante (un graphique avec les intérêts et les amortissements, un graphique avec l'encours de la dette, sans les intérêts uniquement la partie capital et un graphique reprenant le poids de la dette, le remboursement capital, le remboursement des intérêts et l'encours de dette). Je vous rappelle qu'en 2010 et 2011, nous avons remboursé par anticipation deux crédits d'un million d'euros.

La charge future, à partir de 2023 et l'évolution des ratios, l'encours/habitant et l'annuité/habitant. En 2011, l'encours de la dette par habitant était de 1 200 €, en 2020 elle sera proche de 200 €.

Notre programme d'actions : aucune nouvelle Autorisation de Programme en 2016, les crédits de paiement s'élèvent globalement pour 2016 à 1 920 000 € répartis comme suit :

- la rénovation de l'éclairage public : 470 000 €
- la réhabilitation du corps central du Château de Robersart : 1 000 000 €
- les travaux d'Accessibilité PMR : 80 000 €
- le parc municipal : 115 000 €
- les travaux de performance énergétique : 45 000 €
- la vidéo protection : 210 000 €

Des travaux structurants :

- l'effacement des réseaux rue Obert, du Maire Marquillies et de la Clef des Champs
- commencement des travaux de réhabilitation du corps central et de la charpente du Château de Robersart
- mise en place de la vidéo protection

Des opérations courantes :

- acquisition de terrains, quartier Est
- aménagement du cimetière, carré des enfants, mur de clôture, local
- réfection du sol de la cour de l'école Sévigné
- travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- travaux divers dans les bâtiments communaux (école Pasteur/Séguir, préau de Ferry, terrain synthétique, ...)

Des acquisitions :

- véhicule pour le service technique (11 000 €)
- du matériel informatique (22 500 €)
- du mobilier (22 000 €)
- du matériel divers (74 140 €)
- des plantations (19 500 €)

Intervention de M. BONTE au nom de la liste « POUR SERVIR Wambrechies »

Nous aurions aimé avoir tous ses renseignements lors de la commission. 3 pages nous ont été remises et nous n'avons pu travailler que sur ces 3 pages.

Nous voilà dans le débat d'orientation budgétaire 2016. L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire ait lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Nous n'allons pas nous étendre sur l'analyse concernant le contexte économique actuel, puisque vous l'exposez dans votre délibération que nous allons certainement reprendre ensemble.

Nous pouvons retenir à la lecture de cette délibération qu'une réforme de la DGF sera votée dans la loi de Finances 2016, mais ne sera applicable qu'en 2017.

Parlons maintenant de notre commune :

Effectivement, aucune dépense importante d'investissements n'a été effectuée au cours de l'année écoulée, à l'exception toutefois des travaux de rénovation du parc public.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2015.

289 138.76 € de recettes d'investissements seront à reporter en 2016.

Nous examinons bien sûr, avec attention, vos remarques en ce qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses.

Mais parlons des prévisions des travaux pour 2016 :

- enfouissement des réseaux pour	470 000 €
- réhabilitation du corps central du Château de Robersart pour (Prévision 2017 : 2 600 000 € - 2018 : 50 000 €)	1 000 000 €
- travaux accessibilité PMR pour	80 000 €
- poursuite des travaux du parc pour	115 000 €
- travaux performance énergétique pour	45 000 €
- vidéo protection pour	210 000 €

TOTAL 1 920 000 €

Nous prenons acte qu'il s'agit d'un autofinancement par l'excédent de fonctionnement et d'un nécessaire emprunt d'un montant de 1 900 000 €.

Notre inquiétude est d'avoir à nouveau à contracter un emprunt qui s'ajoutera à la dette au 31 décembre 2015 s'élevant déjà à 6 103 239 €.

La rénovation du Château de Robersart est nécessaire, ne peut-on solliciter des sponsors ou des mécènes ? Nous avons sur notre commune 700 entreprises qui pourraient être intéressées par une participation financière à la rénovation du Château de Robersart, emblème le plus marquant de notre commune et par la publicité qui en découlerait.

Nous notons aussi d'importants programmes immobiliers que vous avez détaillés lors de la cérémonie des vœux. Ces constructions qui vont certainement s'étaler sur 5 ans, seront-elles complétées par des équipements adéquats ?

Une salle polyvalente ainsi qu'un complexe sportif avec un terrain de foot sont envisagés, mais il faudra certainement prévoir, avec le développement de la population, l'installation d'une mairie annexe.

Certes, la demande de logements est forte, mais ne faut-il pas un moment laisser respirer notre commune ? Beaucoup de Wambrecitains s'inquiètent de voir le moindre terrain mis en construction.

Notre inquiétude dans ce débat, se porte aussi sur le coût d'entretien du parc municipal, mais également sur celui du Fort du Vert Galant, ainsi que le coût des charges de ce dernier.

Nous nous inquiétons également de voir, dans le projet Green Village, des structures commerciales qui seront exclusivement consacrées aux métiers de bouche et dont les filières dépendent souvent des réseaux industriels et qui feront concurrence aux vrais artisans wambrecitains.

Nous prendrons en 2016, comme à l'accoutumé, notre place et nos responsabilités dans les débats et ceci en toute transparence.

Et pour conclure, comme le disait Michel GALABRU : « Il faut toujours voter pour le candidat qui fait le moins de promesses ; à l'arrivée, on est moins déçu ! ».

M. SAS : Je ne pouvais vous donner davantage de renseignements car je n'en n'avais pas plus au moment de la réunion de la commission. La grande partie des investissements est représentée par les AP/CP, nous avons le détail sur place, je vous ai donné les résultats prévisionnels de l'année écoulée, nous ne pouvions pas parler du budget car nous l'aborderons prochainement. Nous aurons bientôt une autre commission pour le budget et là nous rentrerons beaucoup plus dans le détail.

Vous souhaitez une Mairie annexe pour la rive droite, pour nous c'est utopique c'est la folie des grandeurs. Une commune de 10 000 habitants avec deux mairies ! En plus aujourd'hui il y a internet.

M. BONTE : Une mairie annexe ne veut pas dire une grande mairie, il faudrait un bâtiment nécessaire pour certains besoins administratifs. De toute façon vous serez obligés, la population va grossir sur le secteur Est, ça ne s'appellera peut-être pas mairie annexe mais un centre quelconque pour que les personnes puissent venir se renseigner. Vous verrez ça évoluera.

M. le Maire : Vous avez donc pu constater des recettes en baisse notamment par les dotations de l'Etat qui nous fait participer au déficit national et la réforme de la DGF de 2017 risque encore de faire diminuer cette dotation qui n'est malheureusement pas compensée par les recettes fiscales car nous souhaitons ne pas augmenter le taux des impôts.

Des dépenses maîtrisées sur le plan fonctionnement. Pour les investissements nous allons prendre en fin d'année un emprunt pour des investissements dynamiques essentiellement sur notre patrimoine, le château de Robersart, le terrain de foot et le fort du Vert Galant. Des réserves d'avenir concernant des acquisitions foncières pour les équipements publics du secteur Est. Pour plus d'1 million d'euros au budget primitif.

Quant à la mairie annexe, je ne pense pas que ce soit utile, je préfère activer l'encorbellement du pont avec la MEL qui sera réalisé d'ici 2018 pour donner plus d'aisance au mode deux roues ou au mode piétons.

M. BONTE : Je regrette que nous n'ayons pas parlé en commission de l'encorbellement.

M. le Maire : Ce n'est pas nouveau. Les études sont en cours et il était mis dans notre programme électoral. Ce n'est pas un secret.